

## ANNEXE 2

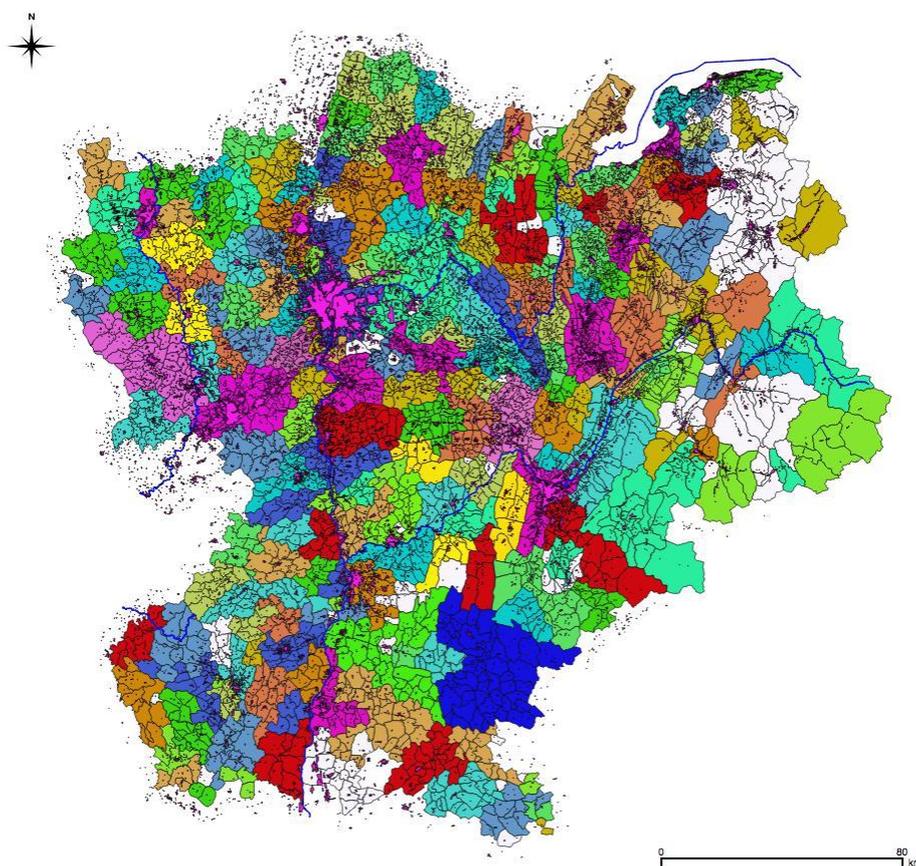
# Réforme territoriale : évolutions en Rhône-Alpes

### Janvier 2016

#### 1. Dynamique intercommunale historiquement forte en Rhône-Alpes (Source : DGCL – Ministère de l'Intérieur)

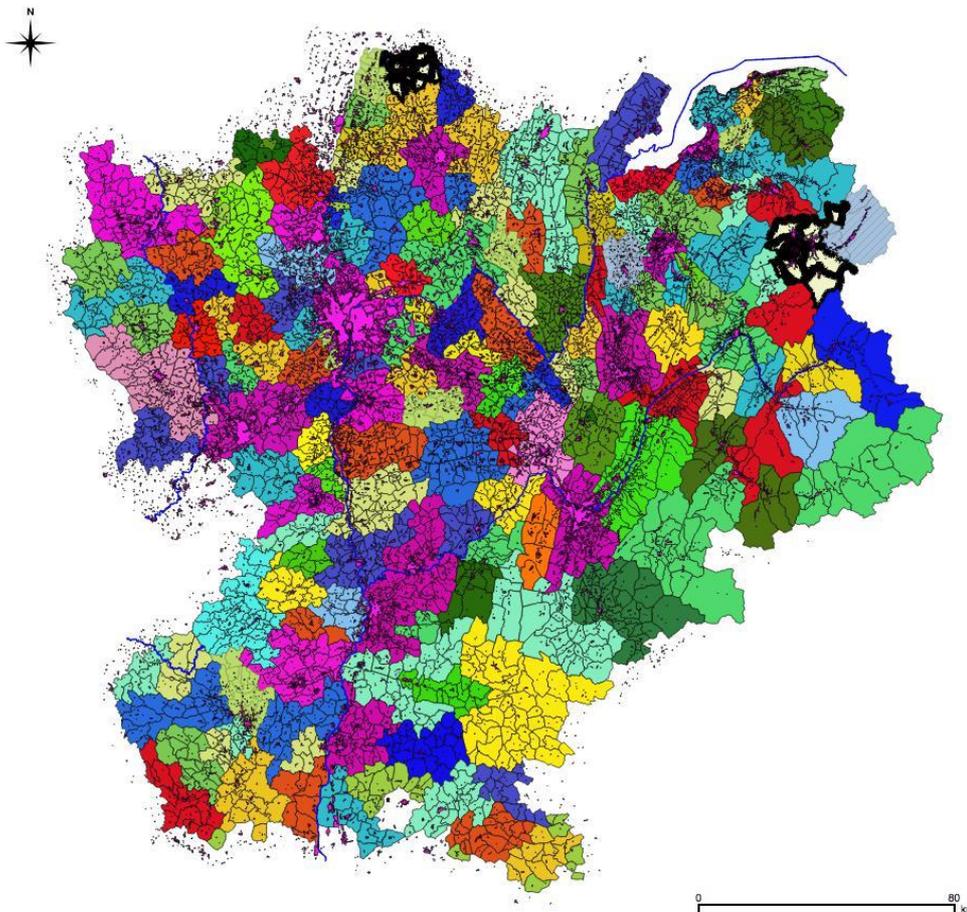
En Rhône-Alpes, la dynamique intercommunale est forte puisqu'en 2010, avant la réforme, seules 171 communes, soit 6% seulement n'adhéraient pas à une intercommunalité. Elles se situaient essentiellement dans des Massifs Savoyards et dans le Sud Drome.

**Carte 1 : les intercommunalités en 2010**



En blanc les communes ne faisant pas partie d'intercommunalités. En fushia les communautés d'agglomération.

**Carte 2 : les intercommunalités en Janvier 2014**



En 2014, il n'y a plus de communes hors intercommunalités.

## 2. Changements d'intercommunalités en Janvier 2014

Si un certain nombre de fusions n'avaient pas abouti en Janvier 2013, des mouvements importants sont observables en Janvier 2014.

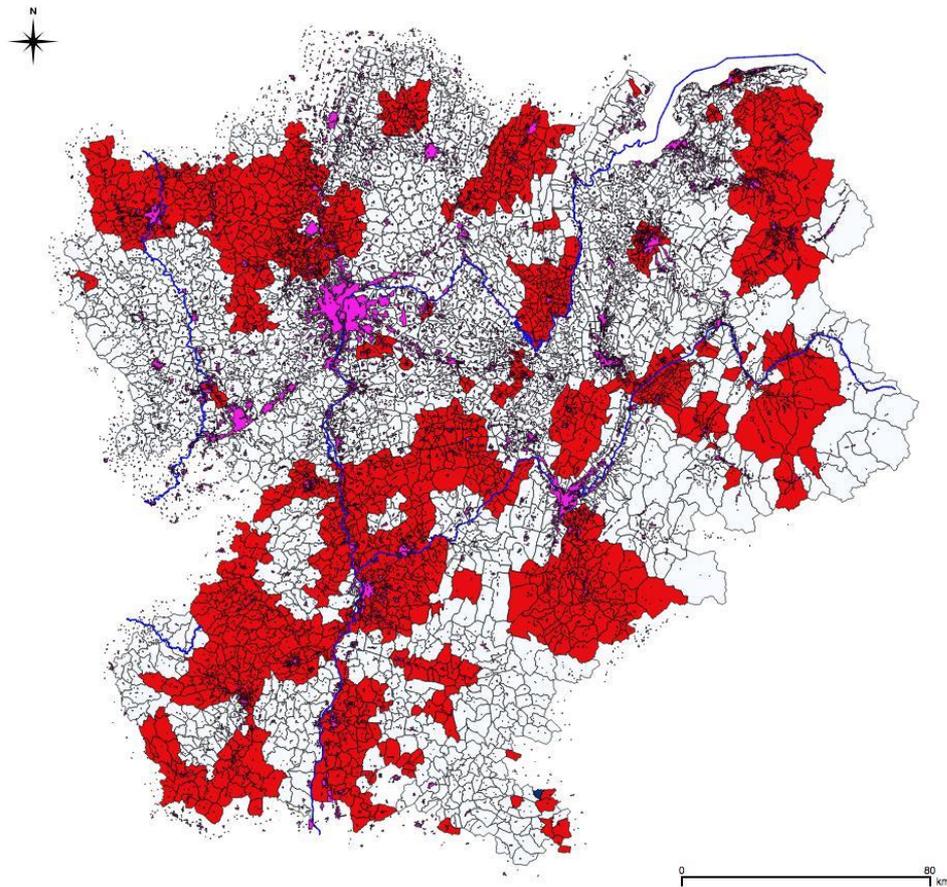
	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhone	Savoie	Haute Savoie	Total
2010	37	36	25	34	22	23	29	25	231
2014	29	27	16	27	17	15	25	29	185
Evolution	- 22%	-25%	-36%	-21%	-23%	-35%	-14%	+16%	-20%

Globalement, le nombre d'intercommunalités s'est réduit de 20% à l'échelle de Rhône-Alpes. Les départements où la restructuration a été la plus forte sont la Drôme et le Rhône, avec près du tiers de réduction du nombre d'intercommunalités. En Haute Savoie et Savoie, les évolutions sont à relativiser car, s'il y a eu des fusions d'intercommunalités, il y a eu aussi des créations puisqu'un nombre important des communes n'étaient pas en intercommunalités en 2010.

En 2010, 2707 communes étaient regroupées dans 231 intercommunalités, soit une moyenne de 11,70 communes par intercommunalité.

En Janvier 2014, elles étaient 2 878 regroupées dans 185 intercommunalités, soit une moyenne de 15,55 communes par intercommunalité. On le voit, si mouvement de progression des périmètres il doit y avoir, celui-ci est lent.

**Carte 3 : communes ayant changé de situation vis à vis de l'intercommunalité**



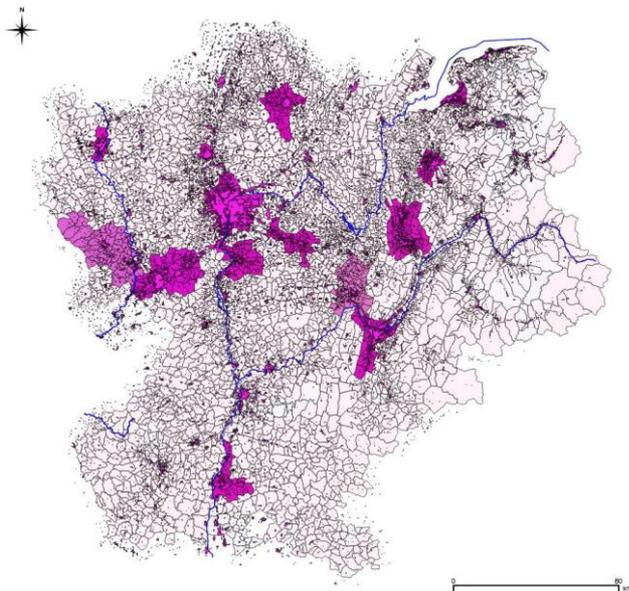
Créations, fusions d'intercommunalités, transferts de communes entre intercommunalités.

Trois secteurs sont particulièrement concernés actuellement par les fusions : le Roannais, le Nord Rhône, l'Ardèche, le Nord Drôme et le Sud Isère, essentiellement autour de villes moyennes. Savoie et Haute Savoie sont plus concernées par les créations, et le Grésivaudan en Isère.

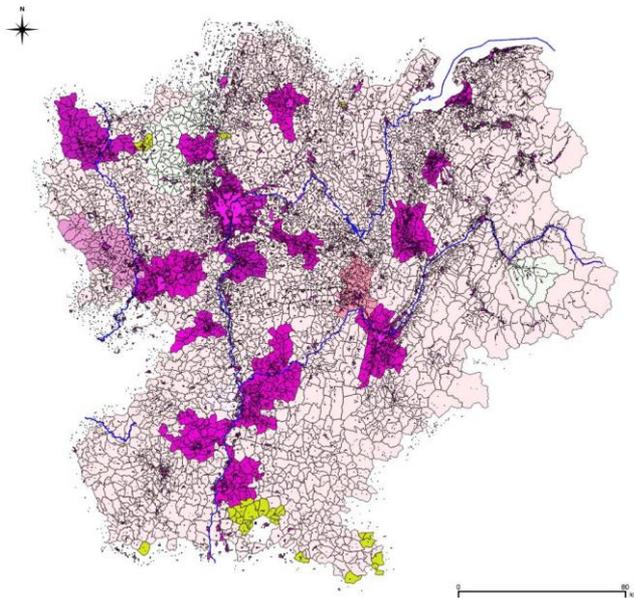
### 3. L'évolution des agglomérations

La région Rhône-Alpes est particulièrement concernée par les villes et les agglomérations. En 2012, on compte près de 16 Communautés d'agglomération. Parmi elles, Le Grand Lyon a été la première métropole suite à la réforme. Plusieurs autres sont en projet : St Etienne, Grenoble notamment.

**Carte 4 : les Communautés d'Agglomération en 2010**



**Carte 5 : les Communautés d'Agglomération en 2014**



Les communautés d'agglomérations qui se sont agrandies ou se sont créées à partir de communautés de communes sont essentiellement celles de villes petites et moyennes : Roannais, Valence et Romans, Villefranche, Annonay, Privas.

**Ce document est le fruit des travaux du groupe prospective de Ceraq.**

Composé d'agricultrices et d'agriculteurs, ce groupe vise à donner la perspective sur l'avenir de l'agriculture et des territoires. Il travaille sur des thèmes susceptibles de constituer un enjeu pour l'agriculture et les filières, avec l'objectif de formuler des analyses et des propositions sur les conséquences possibles et sur la façon d'anticiper au mieux ou de s'adapter à ces évolutions.

Ses résultats ont pour but de contribuer à éclairer les choix du présent et à orienter les travaux et activités de Ceraq pour se préparer à ces enjeux de demain.